

Notes explicatives de la Directrice Générale – Séance du 27 mars 2025

1. Procès-verbal de la séance précédente ; approbation

Lors de chaque séance du Conseil Communal, il y a lieu d'approuver le procès-verbal de la séance précédente. La dernière séance du Conseil Communal a eu lieu le 06 mars 2025

Proposition

Approuver le PV du 6 mars 2025

2. Informations

Prendre acte de l'arrêté du ministre Desquesnes du 14 mars 2025 qui réforme le budget exercice 2025 voté en séance du 4/02/25

3. IPALLE - Convention de partenariat pour l'octroi d'une prime communale dans le cadre du compostage ; décision

La convention permettra aux citoyens en clusiens d'acheter un système à composter. Le montant sera de 48,00 € TTC pour un fût de 280 L et 115,00 € TTC pour un silo de 1M3. La commune interviendra dans ce cadre via l'octroi de primes de 10,00 € et 20,00 €.

Proposition :

Approuver la convention pour l'octroi de la prime

4. IPALLE - Adhésion au service d'appui à la gestion proactive et intégrée de réseaux communaux ; décision

Renouveau de l'adhésion de la commune de Mont-de-l'Enclus au service d'appui à la gestion intégrée et pro-active des réseaux proposée par IPALLE.

Les missions qui seront confiées par IPALLE sont :

- le module de base 1 relatif aux services d'échange, de remise d'avis, de contrôles et de conseils avec les citoyens. Ayant un tarif de 1,76 €/habitant HTVA par cotisations appelées et droit de tirage.
- le module 4 : réalisation d'une modélisation hydraulique des réseaux d'égouttage et d'aqueduc avec un tarif fixé à 0,55 €/habitant HTVA.

Proposition :

Renouveler l'adhésion aux modules 1 et 4 proposés par IPALLE à partir du 1^{er} janvier 2025.

5. ORES – Remplacement parc éclairage public – Exercice 2025 - Convention dans le cadre des relations IN HOUSE ; approbation

Vu la délibération prise en séance du Conseil Communal du 30 janvier 2020 par laquelle il approuve la convention-cadre entre la commune et ORES ASSETS SCRL, relative au remplacement du parc d'éclairage public communal sur plusieurs années et ce en vue de sa modernisation.

Attendu qu'il y a lieu de remplacer 71 luminaires OSP au sein de notre entité en 2025. Le coût des travaux estimé à 30.718,00 € Htva ou 37.169,00 € Tva comprise dont 20.883,00 € Htva ou 25.269,00 € Tva comprise de part communale.

Proposition :

Approuver la convention et solliciter ores dans le cadre des services IN HOUSE pour le remplacement du parc d'éclairage public

6. IMIO – Création du site internet communal - convention dans le cadre des relations IN HOUSE ; approbation

La commune de Mont-de-l'Enclus a pris part à l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle iMio Scrl en date du 14 septembre 2023 ;

La commune doit créer un nouveau site internet car la plateforme actuelle est devenue obsolète.

L'intercommunale IMIO offre ce type de service et cela nous permettrait de mettre le site en lien avec la plateforme IA délib pour la publication des projets de délibération

Proposition :

Approuver la convention visant à solliciter iMio dans le cadre des services IN HOUSE

7. Arrivée du 84^{ème} édition du circuit franco-belge : Convention relative à l'organisation et octroi d'une subvention ; décision

L'administration communale souhaite réorganiser l'arrivée de la 84^e.édition Circuit franco-belge sur son territoire le 15/08/25. Cet évènement touristique permettra de mettre en avant notre commune. La convention fixera les droits et obligations réciproques des parties à l'occasion de l'organisation de la manifestation. Il est également proposé d'octroyer un subside de 50.000,00 €

Proposition :

- De marquer notre accord sur l'organisation de cet évènement
- Approuver les termes de la convention ASBL Cazeau Pédale Templeuve – Circuit Franco-Belge et l'administration communale pour l'organisation de cet évènement
- D'octroyer le subside au 50.000 € à l'Asbl « Royal Pédale Templeuve » et effectuer la liquidation selon les termes prévues par la convention.

-

8. Organisation des plaines de jeux et stages ATL 2025 et fixation des indemnités des étudiants ; décision

Attendu que comme les années précédentes, il serait intéressant pour les enfants de notre entité qu'une plaine de jeux et des stages ATL fonctionnent durant les mois de juillet et août 2025.

Proposition :

Organiser des plaines de jeux communales pour les enfants de 4 à 14 ans et des stages ATL pour les enfants de 2,5 à 12 ans durant les périodes suivantes :

-du 30 juin au 18 juillet ainsi que de 11 au 22 août 2025 pour les plaines de jeux communales ;

-du 22 juillet au 08 août 2025 ainsi que du 25 au 29 août 2025 pour les stages ATL

- Octroyer une indemnité aux étudiants recrutés dans ce cadre.

9. Organisation de l'ouverture de la Maison des Randonneurs- Indemnités étudiants ; décision

Il est proposé d'ouvrir la maison des randonneurs du 5 avril au 2 novembre 2025 ; les weekends, jours fériés et tous les jours en juillet et août 2025. Pour cela, la commune de Mont-de-l'Enclus engagera du personnel étudiant lors de cette période. Il a donc lieu de prévoir des indemnités pour ses étudiants afin qu'ils puissent assurer le service.

Décision :

- De marquer son accord pour la période de l'ouverture de la Maison des Randonneurs
- De fixer le montant des indemnités octroyées aux étudiants

10. Acte de cession -Acquisition de parcelles Haute Vainière à Anseroeul ; décision

La société wallonne souhaite nous céder gratuitement la voirie du lotissement de la Haute Vainière à Anseroeul. L'administration communale a également souhaité que la société wallonne lui cède aussi gratuitement la parcelle cadastrée section B n°491S2 que la commune entretient depuis des années à ses frais. La proposition a été acceptée par la SWL et permettra à la commune d'y installer une aire de jeux. Il y a donc lieu de passer l'acte afin de reprendre les parcelles.

Proposition :

D'approuver le projet d'acte rédigé par le comité d'acquisition de Mons concernant les parcelles et de procéder à la signature de l'acte.

11. Règlement complémentaire de roulage-mesure de circulation - Stationnement à durée limitée à la place d'Amougies ; Approbation

Un distributeur de billets a été installé dans un bâtiment de l'Administration Communale sis place d'Amougies n°2 à 7750 Mont-de-l'Enclus. Il y a lieu de réserver une place de stationnement à durée limitée proche du distributeur pour permettre aux usagers d'y accéder facilement.

Proposition :

La durée de stationnement est limitée à 10 min se situant derrière la place PMR existante sur une distance de 6m.

La matérialisation de la mesure est envisagée en ajoutant un signal E9a + panneau additionnel mentionnant « 10MIN » et d'une flèche montante mentionnant « 6m »

12. Parc Naturel du pays des Collines-Désignation d'un administrateur ; prise d'acte

Désignation d'un représentant communal pour assister au Conseil d'Administration de l'ASBL « Parc Naturel du Pays des collines »

Proposition :

Désigner Mme Verschuere Christel en qualité d'administrateur au sein de cet ASBL.

13. CCA-Désignation d'un représentant effectif et suppléant supplémentaire ; prise d'acte

